RCS : BEZIERS
Code greffe : 3402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00234
Numéro SIREN : 448 176 065
Nom ou dénomination : AB MENUISERIE

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2023 sous le numéro de dépôt 3272

Dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de BEZIERS
le 06 JUIL. 2023
Sous le n° 3212

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

E

Désignation de l'entreprise SARL AB MENUISERIE

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 7 rue Pierre Paul Riquet 34300 AGDE

Numéro SIRET* 4 4 8 1 7 6 0 6 5 0 0 0 1 0

E. MONESTIER

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12

Durée de l'exercice précédent* 12

Exercice N clos le 31/12/2022

ACTIF			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial*	010	3 376	012		3 376
	Immobilisations incorporelles — Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*	028	3 719	030	3 584	134
	Immobilisations financières* (1)	040		042		
	Total I (5)	044	7 095	048	3 584	3 510
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	916	052		916
	STOCKS — Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés*	068	17 746	070		17 746
	Créances (2) — Autres* (3)	072	1 922	074		1 922
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	81 695	086		81 695
	Charges constatées d'avance *	092	1 366	094		1 366
	Total II	096	103 646	098		103 646
	Total général (I + II)	110	110 741	112	3 584	107 157

PASSIF			Exercice N NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	10 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	1 000
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	20 548
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	31 548
	Provisions pour risques et charges — Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	2 508
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :....... 169 68 199)	172	73 099
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	75 608
	Total général (I + II + III)	180	107 157

RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Pour copie certifiée conforme

BILAN SIMPLIFIÉ

Dépôt au greffe du Tribunal de Commerce

Désignation de l'entreprise SARL AE MENUISERIE

Adresse de l'entreprise 7 rue Pierre Paul Riquet 34300 AGDE

Numéro SIRET* 4 4 8 1 7 8 0 6 [illegible]

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 Durée de l'exercice précédent* 12

ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	Exercice N-1 31/12/2022
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	3 376	012		3 376	
	Autres*	014		016			
Immobilisations corporelles*		028	3 719	030	3 584	134	
Immobilisations financières* (1)		040		042			
Total I (5)		044	7 095	048	3 584	3 510	
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	916	052		916	
	Marchandises*	060		062			
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
Créances (3)	Clients et comptes rattachés*	068	17 746	070		17 746	
	Autres* (3)	072	1 922	074		1 922	
Valeurs mobilières de placement		080		082			
Disponibilités		084	81 695	086		81 695	
Charges constatées d'avance*		092	1 366	094		1 366	
Total II		096	103 646	098		103 646	
Total général (I + II)		110	110 741	112	3 584	107 157	

PASSIF		Exercice N NET
Capital social ou individuel*	120	10 000
Écarts de réévaluation	124	
Réserve légale	126	1 000
Réserves réglementées*	130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
Report à nouveau	134	
Résultat de l'exercice	136	20 549
Subventions d'investissement	137	
Provisions réglementées*	140	
Total I	142	31 549
Provisions pour risques et charges Total II	154	
Emprunts et dettes assimilées	156	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
Fournisseurs et comptes rattachés*	166	2 509
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 64 199)	172	73 099
Produits constatés d'avance	174	
Total III	176	75 608
Total général (I + II + III)	180	107 157

RENVOIS					
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFiP N° 2033-B 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL AB MENUISERIE

Néant ☐ *

Exercice N clos le 31/12/2022

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210	
	Production vendue — biens	et livraisons	215		214	
	Production vendue — services*	intracommunautaires	217		218	97 649
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,			222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production)			224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	13
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	97 663
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	38 507
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	(95)
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : – mobilier : .... – immobilier : ....)			242	17 366
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	970)	244	1 129
	Rémunérations du personnel*				250	12 984
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	7 015
	Dotations aux amortissements*				254	167
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	3
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		▨	▨
	Total des charges d'exploitation (II)				264	77 079
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	20 583
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280	
	Produits exceptionnels (IV)				290	
	Charges financières (V)				294	
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	35
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348		▨	▨
	Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	20 548

B - RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	20 548	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316	11 053	▨	▨
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		▨	▨
	Provisions non déductibles*				322		▨	▨
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324	35	▨	▨
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330		▨	▨
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249)	251		▨	▨
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		▨	▨
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		▨	▨
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	986	ZFU (44. *octies* A)	987	▨	▨	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*)	981	JEI (44. *sexies* A)	989	▨	▨	▨	▨
	ZRD (44. *terdecies*)	127	ZRR (44. *quindecies*)	138	▨	▨	▨	▨
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 *duodecies*)	991	Investissements outre-mer	344	▨	▨	▨	▨
	ZFANG (44 *quaterdecies*)	345	Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*)	993	▨	▨	▨	▨
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*)	992			▨	▨	▨	▨
	Dont divers: Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	▨	▨	350	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	▨	▨	▨	▨
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990	▨	▨	▨	▨
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649	▨	▨	▨	▨
			Déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641	▨	▨	▨	▨
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	31 637	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356		▨	▨
	Déficits antérieurs reportables : *..dont imputés sur le résultat :				▨	▨	360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370	31 637	372	

Cegid Group

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL AB MENUISERIE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 107 157 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 20 549 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL AB MENUISERIE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 107 157 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 20 549 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid–19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid–19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du reglement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour expliquer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

Règles et méthodes comptables

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Règles et méthodes comptables

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est incapable d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	3 376			3 376
Immobilisations corporelles	4 722		1 003	3 719
Immobilisations financières				
Total	**8 098**		**1 003**	**7 095**
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	4 419	168	1 003	3 584
Immobilisations financières				
Total	**4 419**	**168**	**1 003**	**3 584**
ACTIF NET				**3 511**

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions				
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice				
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		1 003		1 003
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**1 003**		**1 003**

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2022
Éléments achetés	3 376
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	**3 376**

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 21 035 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	17 746	17 746	
Autres	1 922	1 922	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 366	1 366	
Total	**21 035**	**21 035**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 75 609 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 509	2 509		
Dettes fiscales et sociales	4 500	4 500		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	68 599	68 599		
Produits constatés d'avance				
Total	**75 609**	**75 609**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	68 199			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 68 199 euros.

Dépôt au greffe du
Tribunal de Commerce de
BEZIERS

le 06 JUIL. 2023

Sous le n° 3272

E. MONESTIER

AB MENUISERIE

Société Anonyme à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 7, rue Pierre Paul Riquet
Z.I. des 7 Fonts
34 300 AGDE
R.C.S. BEZIERS 448 176 065

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

TEXTE DE LA RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 28 JUIN 2023

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition d'affectation de la Gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos font apparaître un bénéfice d'un montant de 20 549€euros, décide de l'affecter comme suit :

- distribution de dividendes ....20 549€ euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme
Hervé HOUX
Gérant

AB MENUISERIE

Société Anonyme à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 7, rue Pierre Paul Riquet
Z.I. des 7 Fonts
34 300 AGDE
R.C.S. BEZIERS 448 176 065

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

TEXTE DE LA RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES DU 28 JUIN 2023

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition d'affectation de la Gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos font apparaître un bénéfice d'un montant de 20 549€uros, décide de l'affecter comme suit :

- distribution de dividendes ....20 549€ euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme
Hervé HOUX
Gérant

AB MENUISERIE
Société Anonyme à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 7, rue Pierre Paul Riquet
Z.I. des 7 Fonts
34 300 AGDE
R.C.S. BEZIERS 448 176 065

RAPPORT DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUIN 2023 SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Monsieur,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle ordinaire conformément aux dispositions des textes en vigueur et des statuts de la Société à l'effet de vous rendre compte des résultats de notre gestion au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 afin de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice social.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents s'y rapportant ont été établis et communiqués dans les conditions de délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

PRESENTATION DES COMPTES ET DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation comptable sont conformes à la réglementation en vigueur.

Des comptes du dernier exercice il ressort, en euros :

- Chiffre d'affaire : 97 650€

Décomposé de la manière suivante :
Travaux pour particuliers : 65 455€
Travaux pour entreprises : 19 525€
Travaux pour syndic copropriété : 12 669€

- Sous-traitance :2 535€
- Achats consommés : 37 851€

Résultat de l'exercice : Bénéfice net comptable de 20 549€

Le montant des traitements et salaires s'élève à 12 984€
Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 20 000€.
L'effectif salarié moyen est de 1 personne

Nous vous renvoyons à la lecture des comptes sociaux de l'exercice et de l'annexe concernant le détail de ces différents éléments.

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-11 du code de commerce, nous portons à votre connaissance les informations complémentaires suivantes :

SITUATION DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ / EVOLUTION PREVISIBLE

L'activité de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 de la Société AB MENUISERIE a porté sur :

- Continuité de l'activité de la société a profité de la bonne marche du secteur du bâtiment et de la construction individuelle dans notre région.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er Janvier 2023 sont les suivants :

- Fidélisation de la clientèle
- Recherche de nouveaux marchés (entre 8 000 et 30 000 € environ) auprès de nouveaux donneurs d'ordres (architectes, maître d'ouvrage, promoteurs)
- Maintien du chiffre d'affaire et du résultat

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important, autres que ceux décrits dans l'exposé de l'activité de la Société, susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de la situation de la société n'est intervenu ou n'a été connu, postérieurement à la date de clôture de l'exercice.

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La Société n'a eu, au cours de l'exercice clos, aucune activité en matière de recherche et de développement.

RESULTAT DE L'EXERCICE ET PROPOSITION D'AFFECTATION

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 20 549€ euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

- **Bénéfice de l'exercice..........................20 549€**
- distribution de dividendes ....20 549€ euros

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE (ANCIEN ARTICLE 50 DE LA LOI SUR LES SOCIETES COMMERCIALES)

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce.

Hervé HOUX
Gérant

Aucun événement important, autres que ceux décrits dans l'exposé de l'activité de la Société, susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de la situation de la société n'est intervenu ou n'a été connu, postérieurement à la date de clôture de l'exercice.

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La Société n'a eu, au cours de l'exercice clos, aucune activité en matière de recherche et de développement.

RESULTAT DE L'EXERCICE ET PROPOSITION D'AFFECTATION

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 20 549€ euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

- **Bénéfice de l'exercice..............................20 549€**
- distribution de dividendes ....20 549€ euros

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE (ANCIEN ARTICLE 50 DE LA LOI SUR LES SOCIETES COMMERCIALES)

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce.

Hervé HOUX
Gérant